

La Chapelle Saint-Luc,
le 24 janvier 2018 à 14h

EN CAS D'URGENCE OU D'INFORMATION MAJEURE,

VOUS POUVEZ NOUS JOINDRE 24H/24H

AU 06 63 70 93 87

OU AU 06 72 81 52 39

**À L'ATTENTION DES HABITANTS
EXPOSÉS AU RISQUE INONDATION :**

Mesdames, Messieurs,

Suite aux fortes intempéries de ces derniers jours, nous mettons en place dès maintenant **les mesures de précaution afin de faire face au risque d'inondation dans les jours à venir.**

À titre préventif, vous trouverez ci-joint un extrait du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) concernant le RISQUE INONDATION.

Pour le moment, il n'y a aucune certitude d'accentuation majeure. Néanmoins, la vigilance orange est déclenchée ce qui implique une attention particulière de notre collectivité comme des habitants concernés.

À cette fin nous vous invitons à **nous communiquer vos coordonnées portable et mail**, afin que nous puissions le cas échéant, vous informer des mesures à prendre en temps réel, par le biais du **coupon** ci-joint (à nous retourner par mail, par téléphone [03 25 71 63 12], en mairie ou sur le site de la ville).

L'actualisation des informations est à votre disposition sur les sites internet suivants :

www.ville-la-chapelle-st-luc.fr

www.vigicrues.gouv.fr



Olivier Girardin
Maire de La Chapelle Saint-Luc



3/ Le risque inondation

Avant: prévoir les gestes essentiels.

- amarrer les cuves (gaz, fioul),
- faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires,
- rassembler les papiers importants, argent, médicaments... (en vue d'une éventuelle évacuation),
- mettre au sec meubles et objets,
- garer les véhicules de façon à ne pas encombrer la voie publique.

Pendant:

- fermer portes, fenêtres, soupiraux et aérations,
- couper les alimentations en gaz et en électricité,
- monter à pied aux étages (ne pas prendre l'ascenseur),
- s'informer de la montée des eaux en écoutant la radio et attendre les consignes des autorités,
- ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) qui prévoit la prise en charge des enfants,
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture),
- ne pas tenter d'évacuation tant que les autorités n'en ont pas donné l'ordre.

Après:

- aérer et désinfecter les pièces (solution préférable au chauffage),
- ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques et sur une installation sèche,
- chauffer dès que possible,
- évaluer les dommages et se renseigner auprès des compagnies d'assurance.

Dans tous les cas, respectez les consignes des autorités.



La mairie vous informe par SMS

La ville de La Chapelle Saint-Luc vous propose de recevoir **via SMS des messages d'alerte ainsi que des informations concernant votre vie citoyenne.**

Ce service gratuit est un moyen rapide pour vous prévenir d'événements majeurs et, à terme, de notifications courantes. Pour en bénéficier, vous devez remplir ce formulaire d'**inscription au service d'alerte par SMS**, (également téléchargeable sur le site de la ville), vous inscrire en ligne : **www.ville-la-chapelle-st-luc.fr** ou bien par téléphone au **03 25 71 63 12**.



Coupon d'inscription INFO SMS / Mail

À retourner au service communication - Mairie de La Chapelle Saint-Luc ou par mail à : **com@la-chapelle-st-luc.eu**

NOM:

Prénom:

Âge (si plus de 70 ans - plan canicule): ans

Adresse:

.....

N° de téléphone portable: ... / ... / ... / ... / ...

N° de téléphone fixe: ... / ... / ... / ... / ...

Adresse e-mail:@

Je souhaite recevoir: les alertes ... les informations

Les informations recueillies sont nécessaires à l'envoi de SMS aux Chapelains. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service communication de la Mairie de La Chapelle Saint-Luc. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pourrez vous désabonner à tout moment, en répondant « STOP » par SMS.

